

VENDIN-LE-VIEIL, UN DPS AU PAYS DES MERVEILLES !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 13 Aout 2024

Après une permission de sortie (PS) avortée à la suite à notre intervention pour visiter le musée du Louvre-Lens, bis repetita ! Ce même détenu inscrit au répertoire DPS, écroué au CP Vendin-le-Vieil, se voit accorder, une nouvelle permission de sortie, cette fois-ci, pour prendre une leçon de conduite et passer son permis...

Si la DAP avait fait le choix responsable de ne pas appliquer la décision de Justice pour la journée au musée, il en sera autrement pour cette nouvelle permission.

En dépit de l'avis défavorable du chef d'établissement et de l'appel formulé par le Procureur de République, la **Chambre d'Appel** de l'application des **Peines** (CHAP) a décidé de maintenir l'octroi de cette permission... Quelles sont donc ses motivations ? Y aurait-il, au fond d'un tiroir, une future radiation du répertoire des DPS ou un projet d'aménagement de peine ?

La DAP ne s'opposera pas à cette décision judiciaire, d'autant qu'elle ne mobilise aucun moyen pénitentiaire. En effet, le détenu sortira, le 19 août prochain, en totale autonomie ! **9 autres permissions sont également d'ores et déjà accordées jusqu'à la mi-septembre dans le même cadre...**

ON CROIT RÊVER : CE DÉTENU, CLASSÉ ESCORTE 4, NÉCESSITE LE RENFORT DES FORCES DE L'ORDRE POUR LA MOINDRE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT !

L'**UFAP UNSa Justice** et les personnels de Vendin-le-Vieil sont dans l'incompréhension la plus totale face à cette décision ubuesque qui, au regard d'une date de libération prévue en 2044, ne se justifie nullement !

L'OCTROI DE CETTE PERMISSION EST ÉGALEMENT UN NOUVEAU BRAS D'HONNEUR AUX PERSONNELS ET À TOUTE LA PENITENTIAIRE...

Pour rappel, en 2000, il tente de s'évader du tribunal de Bobigny. En 2001, une tentative d'évasion par hélicoptère depuis le CP Fresnes échoue et se termine par la prise d'otages de 3 surveillants pénitentiaires pendant 17h. Un an plus tard, des explosifs sont découverts dans sa cellule à la prison de La Santé... En 2008, c'est une nouvelle tentative d'évasion depuis le CP Lannemezan en se glissant dans les gaines électriques... Et en 2009, c'est l'apothéose : il s'évade, accompagné d'un autre détenu, depuis le CP Moulins avec usage d'armes et d'explosifs, en prenant à nouveau des personnels en otage. Cette dernière cavale durera 36h...

Enfin, en 2013, 4 jours après avoir été condamné à 15 ans de prison pour l'évasion de Moulins, le détenu déclare dans une interview accordée au JDD qu'il va de nouveau s'évader...

Après « l'Envolée », l'application des peines lui ouvre les portes vers la liberté, en lui offrant un road trip ! L'honneur est sauf : la sécurité routière, cette fois, sera assurée par la présence d'un moniteur auto-école...

Trois mois plus tard, la tragédie d'Incarville semble déjà bien lointaine pour certains ! L'**UFAP UNSa Justice** demande aux autorités judiciaires et à la DAP de mettre un terme aux décisions qui vont à l'encontre du travail effectué quotidiennement par les personnels pénitentiaires !

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Le Secrétaire Général,

Emmanuel CHAMBAUD